

⑫

DEMANDE DE BREVET D'INVENTION

A1

⑭ Date de dépôt : 13.06.91.

⑮ Priorité :

⑯ Date de la mise à disposition du public de la demande : 18.12.92 Bulletin 92/51.

⑰ Liste des documents cités dans le rapport de recherche : *Se reporter à la fin du présent fascicule.*

⑱ Références à d'autres documents nationaux apparentés :

⑴ Demandeur(s) : WEBASTO-HEULIEZ Société à Responsabilité Limitée — FR.

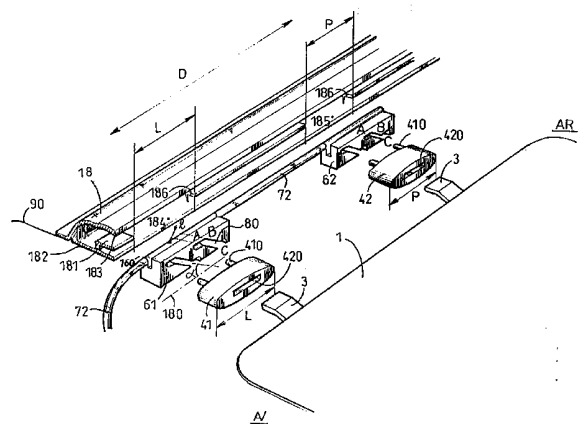
⑵ Inventeur(s) : Cheron Christian, Thierry Pierre et De Gaillard François.

⑶ Titulaire(s) :

⑷ Mandataire : Cabinet Claude Rodhain Conseils en Brevets d'Invention.

⑸ Dispositif d'ouverture et de fermeture de toit comprenant un panneau coulissant, notamment pour véhicule automobile.

⑹ Un dispositif d'ouverture et de fermeture de toit, notamment pour un véhicule automobile ayant un pavillon (90) dans lequel est formée une ouverture. Le dispositif comprend une paire de rails (18) fixés de part et d'autre de l'ouverture sur le dessus du pavillon, quatre chariots (61, 62) mobiles en translation longitudinale dans les rails, quatre patins (41, 42) en relation fonctionnelle avec les chariots, les patins étant reliés à un panneau (1) coulissant au-dessus du pavillon. Les patins portent des plots (410) venant se loger et se déplacer dans des chemins de guidage (80) dans les chariots pour élever le panneau au-dessus du pavillon sans mouvement en translation de celui-ci et le coulisser au dessus du pavillon pour dégager l'ouverture.



1

L'invention concerne un dispositif
5 d'ouverture et de fermeture de toit, notamment pour un
véhicule automobile ayant un pavillon dans lequel est
formée un ouverture, comprenant une paire de rails de
guidage fixés sur le dessus du pavillon, de part et
10 d'autre de l'ouverture, une paire de chariots avant et
une paire de chariots arrière mobiles en translation
longitudinale dans les rails de guidage, lesdits
chariots avant et arrière étant commandés en
translation dans les rails par une paire de câbles, un
15 panneau mobile en translation par rapport à la surface
du pavillon, et un mécanisme d'articulation du panneau
par rapport à la surface du pavillon, en relation
fonctionnelle avec les chariots pour dégager ou fermer
l'ouverture par coulissement du panneau au-dessus de la
20 surface du pavillon, le panneau ayant une extrémité
avant et une extrémité arrière.

D'une façon générale, un tel dispositif
d'ouverture et de fermeture de toit est fixé
25 directement sur le dessus du pavillon d'un véhicule en
première ou seconde monte. Dans ces dispositifs
d'ouverture et fermeture de toit, un joint d'étanchéité
longe la périphérie de l'ouverture dans le pavillon
pour assurer l'étanchéité de l'ensemble en position de
fermeture du pavillon.

30
Jusqu'à présent, dans les dispositifs connus
d'ouverture et de fermeture de toit, les rails de
guidage des chariots présentent une extrémité avant
incurvée pour élever l'extrémité avant du panneau afin
35 de décoller celui-ci du joint d'étanchéité tandis
qu'une coulisse fait pivoter l'arrière du panneau
mobile pour son coulissement au-dessus du pavillon. Un

tel dispositif connu est décrit dans le document FR-8907941. Outre le fait que la courbure des rails accroît l'épaisseur du dispositif d'ouverture et fermeture de toit, le panneau a toujours tendance à
5 frotter contre le joint d'étanchéité au début de la manoeuvre en coulissement du panneau au-dessus du pavillon. Ce frottement répété du panneau contre le joint d'étanchéité détériore la surface du joint au cours du temps et provoque un bruit désagréable.

10

Par conséquent l'objectif de l'invention est de remédier à ces inconvénients et en particulier d'éviter le frottement du panneau contre le joint d'étanchéité lors du coulissement du panneau au-dessus
15 du pavillon.

20

Essentiellement, l'invention réside dans un dispositif d'ouverture et de fermeture de toit dans lequel l'élévation et le coulissement du panneau sont
obtenus par deux paires de patins reliés au panneau, en relation fonctionnelle avec les deux paires de chariots coulissant dans les rails, les chariots déterminant la cinématique des patins et donc du panneau de manière à élever verticalement celui-ci, dans un premier temps
25 au-dessus du joint d'étanchéité bordant l'ouverture dans le pavillon, sans mouvement en translation horizontale du panneau, puis à le coulisser au-dessus du pavillon depuis cette position de surélévation. Ainsi, le panneau est décollé du joint d'étanchéité
30 sans frotter contre celui-ci lors de son dégagement de l'ouverture dans le pavillon.

35

Plus spécifiquement, l'invention concerne un dispositif d'ouverture et de fermeture de toit, notamment pour un véhicule automobile ayant un pavillon dans lequel est formée un ouverture, comprenant une
35 paire de rails de guidage fixés sur le dessus du

pavillon, de part et d'autre de l'ouverture, une paire de chariots avant et une paire de chariots arrière mobiles en translation longitudinale dans les rails de guidage, lesdits chariots avant et arrière étant
5 commandés en translation dans les rails par une paire de câbles, un panneau mobile en translation par rapport à la surface du pavillon, et un mécanisme d'articulation du panneau par rapport à la surface du pavillon, en relation fonctionnelle avec les chariots
10 pour dégager ou fermer l'ouverture par coulissement du panneau au-dessus de la surface du pavillon, le panneau ayant une extrémité avant et une extrémité arrière, caractérisé en ce que le mécanisme d'articulation comprend:

15 - une paire de patins avant et une paire de patins arrière reliés au panneau respectivement à l'avant et à l'arrière de celui-ci, les patins étant mobiles en translation longitudinale selon la direction de déplacement des chariots et étant en relation
20 fonctionnelle avec les chariots avant et arrière pour s'élever ou s'abaisser verticalement, par rapport aux chariots lors du coulissant de ceux-ci dans les rails de guidage, selon une direction verticale perpendiculaire à la surface du pavillon;

25 - des moyens de blocage de la course en translation longitudinale des patins pendant l'élévation ou l'abaissement des patins par rapport aux chariots.

30 De façon avantageuse,

- les moyens de blocage sont constitués par des plaques de coulissement s'étendant
longitudinalement dans les rails de guidage, les patins coulissant sur la surface supérieure de la plaque,
35 chaque plaque comportant une découpe avant et une découpe arrière pour permettre le passage des patins avant et arrière respectivement depuis une position où

les patins sont en butée contre les arêtes des découpes lorsque le panneau est en vis-à-vis de l'ouverture vers une position où ils coulissent sur le dessus de la surface supérieure de la plaque lorsque le panneau dégage l'ouverture;

5 - les plaques de coulissement font partie intégrante des rails de guidage;

10 - les patins avant et arrière ont des dimensions L,P déterminées selon la direction D de déplacement des chariots en translation longitudinale, lesdites dimensions L,P des patins avant et arrière étant sensiblement égales aux dimensions L,P respectives des découpes avant et arrière selon ladite direction de déplacement des chariots, et les dimensions L des patins avant et des découpes avant étant plus grandes que les dimensions P des patins arrière et des découpes arrière;

15 - les patins portent chacun au moins un organe de commande venant se loger et se déplacer dans au moins un chemin de guidage aménagé dans l'épaisseur de chaque chariot, les chemins de guidage dans les chariots étant identiques, chaque chemin de guidage comprenant une partie B centrale ayant un axe longitudinal faisant un angle prédéterminé avec l'axe longitudinal des rails pour former une pente, et deux parties A,C d'extrémité sensiblement parallèles entre elles et avec l'axe longitudinal des rails se raccordant aux extrémités respectives de la partie centrale du chemin de guidage;

20 - chaque patin porte deux organes de commande sensiblement alignés par rapport à l'axe longitudinal d'un rail, et chaque chariot comporte deux chemins de guidage identiques dans lesquels se logent et se déplacent les deux organes de commande;

25 - les organes de commande sont des plots ayant une section transversale sensiblement circulaire,

30

35

le diamètre de leur section étant sensiblement égal à la largeur l des chemins de guidage;

- un chariot avant et un chariot arrière sont commandés en translation dans un rail par le même câble;

- le panneau est relié aux patins par des pattes d'accouplement, lesdites pattes d'accouplement étant fixées par une extrémité d'une part au panneau et emboîtées d'autre part par l'autre extrémité dans des évidements aménagés dans l'épaisseur des patins.

D'autres caractéristiques et avantages de l'invention seront encore mieux compris à la lecture de la description qui suit, faite en référence aux dessins annexés.

La figure 1 est une vue en perspective éclatée du dispositif d'ouverture et de fermeture de toit selon l'invention.

La figure 2 est une vue en perspective du mécanisme d'articulation selon l'invention.

Sur les figures, les mêmes références numériques désignent des éléments identiques.

En se reportant à la figure 1, le dispositif d'ouverture et de fermeture de toit selon l'invention comprend un premier joint d'étanchéité 16 interposé entre une tôle gouttière avant 12 et le pavillon du véhicule 90. La tôle gouttière avant 12 délimite une ouverture dans le pavillon 90 et vient se fixer sur la surface supérieure du pavillon grâce à des moyens de fixation tels que vis filetées 33 et rondelles d'étanchéité 47. La tôle gouttière avant 12 est prolongée dans sa partie arrière par des tôles gouttières latérales 13 elles mêmes posées sur des seconds joints latéraux de gouttières 21 et fixées sur la surface supérieure du pavillon du véhicule. Sur la

figure 1, une seule tôle gouttière arrière 13 et un seul joint d'étanchéité 21 sont représentés (côté droit du dispositif d'ouverture et fermeture de toit).

5 Des rails de guidage 18 (un seul étant représenté sur le côté gauche du dispositif d'ouverture et fermeture de toit) sont placés et fixés sur le dessus des tôles gouttières 12, 13, de part et d'autre des côtés latéraux de l'ouverture dans le pavillon. Ces
10 rails de guidage 18 peuvent éventuellement être recouverts par des enjoliveurs avant 7 et latéraux 8 pourvus d'un troisième joint d'étanchéité 9.

15 Un quatrième joint d'étanchéité 15 parcourt le périmètre de l'ouverture dans le pavillon. Ce joint d'étanchéité 15 est placé et fixé par collage ou analogue sur le contour intérieur de la tôle gouttière avant 12 en vis-à-vis d'un panneau coulissant 1.

20 Un déflecteur de vent 49 est monté à articulation dans la tôle gouttière avant 12 et est actionné par des ressorts de déflecteur 50 connus en soi.

25 Un rideau 32 est enroulé autour d'un axe maintenu en position par des pattes de fixation 30, 31 placées à l'arrière de la tôle gouttière avant 12. L'extrémité libre du rideau 32 est agrafée ou collée à une traverse 23 montée sur des patins de guidage 24.
30 Les patins de guidage 24 coulissent dans des rails de rideau 20 pour déployer et tendre le rideau 20 au-dessous de l'ouverture dans le pavillon. La traverse 23 vient s'agrafer à l'extrémité avant de la tôle gouttière avant 12 à un moyen d'ancrage 34 fixé à
35 celle-ci par des vis 36 ou analogues pour maintenir le rideau tendu.

Une paire de chariots avant 61 et une paire de chariots arrière 62 sont disposés dans les rails de guidage 18. Un seul chariot avant 61 et un seul chariot arrière 62 sont représentés sur cette figure (dans la partie gauche du dispositif d'ouverture et fermeture de toit). Les chariots avant 61 et les chariots arrière 62 sont commandés en translation longitudinale dans les rails de guidage 18 par une paire de câbles 72 coulissant eux même à l'intérieur d'un passage de câble dans les rails 18. Les deux câbles 72 s'engagent à partir de l'extrémité avant des rails 18 dans un tube guide-câbles assemblé 37 sur lequel vient se monter un moteur électrique 36 fixé au tube guide-câbles assemblé 37 par des vis 46, 40. Le moteur électrique 36 entraîne une roue dentée (non représentée) sur laquelle sont engagés les câbles 72. La rotation de la roue dentée commande le déplacement des câbles dans les rails 18 et dans le guide-câbles assemblé 37, les câbles se déplaçant dans des direction opposées l'un par rapport à l'autre comme cela est bien connu. Bien entendu, on peut remplacer le moteur électrique 36 par une manivelle connue en soi pour entraîner en rotation la roue dentée. Dans les rails 18 les chariots avant 61 et arrière 62 se déplacent selon deux direction en fonction de la direction de manoeuvre de la roue dentée (sens des aiguilles d'une montre ou sens inverse). Comme visible sur cette figure, un chariot avant 61 est relié à un chariot arrière 62 par le même câble 72 pour coulisser ensemble et en même temps dans un rail de guidage 18. C'est à dire que selon une première direction de manoeuvre de la roue dentée entraînant les deux câbles 72, les chariots 61,62 se déplacent de l'avant vers l'arrière du rail et selon une seconde direction de manoeuvre de la roue dentée, les chariots 61,62 se déplacent de l'arrière vers l'avant du rail.

Deux paires de patins 41, 42 (une seule paire étant représentée dans la partie gauche du dispositif d'ouverture et fermeture de toit) sont reliées au panneau 1, lui même fixé à un cadre renfort 2, par l'intermédiaire de deux paires de pattes de fixation 3 placées respectivement à l'avant et à l'arrière du panneau 1. En position de fermeture du pavillon, le panneau 1 ferme complètement l'ouverture dans le pavillon et ses bords viennent en appui contre le joint d'étanchéité 15. Selon l'invention, les patins 41,42 sont en relation fonctionnelle avec les chariots 61,62, c'est à dire que les chariots 61, 62 commandent la cinématique des patins 41, 42, pour élever le panneau 1 tout d'abord au-dessus du joint d'étanchéité 15 sous l'action des câbles 72, puis coulisser le panneau 1 vers l'arrière du pavillon au-dessus de celui-ci. Par ailleurs, un profilé 56 de finition est fixé à l'arrière du panneau 1.

Etant donné que le dispositif d'ouverture et de fermeture de toit selon l'invention est sensiblement symétrique par rapport à son axe longitudinal selon la direction de coulissement du panneau 1 au dessus du pavillon, nous décrirons par la suite le mécanisme gauche d'articulation du panneau 1 visible sur la figure 1.

En se reportant à la figure 2, ce mécanisme d'articulation comprend un patin avant 41 et un patin arrière 42 reliés respectivement à l'avant et à l'arrière du panneau 1 sur un côté de celui-ci, le patin avant 41 et le patin arrière 42 étant connectés aux chariots avant 61 et arrière 62 respectivement. Les patins avant et arrière 41, 42 sont reliés au panneau 1 par l'intermédiaire d'une paire de pattes d'accouplement 3 chacune ayant une extrémité fixée au panneau 1 par collage ou analogue et l'autre extrémité

emboîtée dans des évidements 420 aménagés dans l'épaisseur des patins 41, 42.

5 Le rail de guidage 18 ayant une section transversale sensiblement en forme de U comporte une plaque de coulissement 181 s'étendant longitudinalement dans le rail 18 entre les deux branches du U. La plaque de coulissement 181 comporte une surface supérieure sensiblement parallèle à l'une des branches 182 du U.

10 La branche supérieure du U en vis-à-vis de la branche 182 porte sur son bord extérieure une aile 183 repliée à 90° pour délimiter un espace de coulissement des patins avant et arrière 41, 42 entre la plaque de coulissement 181 et l'aile supérieure du rail 18. D'une

15 façon générale, la plaque de coulissement 181 et l'aile 183 font partie intégrante du profilé du rail de guidage 18. Ainsi que cela apparaît sur la figure 2, la plaque de coulissement 181 comporte une découpe avant 184 et une découpe arrière 185 pour permettre aux

20 patins avant et arrière respectivement de passer d'une position où ils se trouvent bloqués entre les arêtes 186 des découpes en repos sur l'aile inférieure 182 du rail 18 lorsque le panneau 1 est en vis-à-vis de l'ouverture à une position où ils coulissent sur le

25 dessus de la surface supérieure de la plaque 181 lorsque le panneau dégage l'ouverture.

Les chariots avant et arrière 61, 62 sont placés dans le fond du rail 18 en arrière de la plaque

30 de coulissement 181 pour se déplacer en translation longitudinale dans le rail 18 sous la commande du câble 72. Les patins 41, 42 portent des plots de commande 410 en saillie vers les chariots 61,62 et venant se loger et se déplacer dans des chemins de guidage 80 aménagés

35 dans l'épaisseur des chariots 61, 62. Sur la figure 2, chaque patin avant et arrière porte deux plots de commande 410 alignés parallèlement à l'axe longitudinal

du rail 18 et chaque chariot avant et arrière 61, 62
comporte respectivement deux chemins de guidage 80
identiques et parallèles pour recevoir les deux plots
de commande 410. Bien entendu, on peut prévoir
5 d'équiper chaque patin et chaque chariot avec un seul
plot de commande et un seul chemin de guidage
respectivement lorsque le panneau 1 est suffisamment
léger. Les plots de commande 410 ont une section
10 transversale sensiblement circulaire dont le diamètre
est sensiblement égal à la largeur l des chemins de
guidage et on pourra aussi prévoir des les équiper de
galets de roulement pour faciliter leur déplacement
dans les chemins de guidage.

15

Un chemin de guidage d'un chariot 61,62
comporte une partie centrale B ayant un axe
longitudinal 160 faisant un angle α (de l'ordre de 45°)
avec l'axe longitudinal 180 du rail 18 pour former une
20 pente et deux parties d'extrémité A et C, raccordées
aux extrémités de la partie centrale B, les parties
d'extrémité B et C étant sensiblement parallèles entre
elles et à l'axe 180. De préférence, la partie
d'extrémité C, en contact avec l'aile inférieure 182 du
25 rail 18, est débouchante.

Le patin avant 41 et le patin arrière 42 ont
respectivement une dimension L, P selon la direction D
de déplacement des chariots en translation
30 longitudinale dans le rail 18, sensiblement égale aux
dimensions L, P des découpes avant 184 et arrière 185
dans la plaque de coulissement 181 de manière que les
patins avant et arrière 41, 42 puissent s'engager dans
lesdites découpes. Par ailleurs, la dimension L du
35 patin avant 41 et de la découpe avant 184 est
supérieure à la dimension P du patin arrière 42 et de
la découpe arrière 185.

Nous allons maintenant décrire le fonctionnement général du mécanisme d'articulation selon l'invention.

5 Comme décrit précédemment, le chariot avant 61, et le chariot arrière 62 sont simultanément déplacés en translation longitudinale dans le rail 18 lors d'une manoeuvre du câble 72. En position de fermeture du pavillon, chaque plot de commande 410, 10 logé dans un chemin de guidage 80, se trouve sensiblement dans la partie horizontale C raccordée à l'extrémité inférieure de la partie centrale B. Dans cette position, chaque patin 41, 42 est bloqué entre les arêtes 186 des découpes 184, 185, de sorte qu'il 15 lui est impossible de se déplacer selon la direction D.

Selon la première direction de manoeuvre du câble 72, les chariots 41, 42 se déplacent vers l'arrière du pavillon et commandent le déplacement des 20 plots de commande 410 dans les chemins de guidage 80. Selon cette direction de déplacement des chariots 61, 62, les quatre plots de commande 410 se déplacent dans la partie centrale B puis dans la partie d'extrémité A des chemins de guidage 80, les plots de commande 410 25 restant toujours alignés entre eux et parallèles à l'axe longitudinal du rail 18. Les déplacements simultanés des plots de commande 410 ont pour effet d'élever verticalement, selon une direction verticale perpendiculaire à la surface du pavillon, les patins 30 41, 42 et donc le panneau 1 au-dessus du joint d'étanchéité 15 jusqu'à ce que les plots de commande 410 se trouvent en butée dans la partie d'extrémité A des chemins de guidage 80. Dans cette position, les patins 41, 42 glissent sur la surface supérieure de la 35 plaque de coulissement 181 sous l'action continue du câble 72 pour dégager l'ouverture dans le pavillon. Comme indiqué précédemment, la dimension L du patin

avant 41 et de la découpe avant 184 étant supérieure à la dimension P du patin arrière 42 et de la découpe arrière 185, le patin avant 41 ne s'engagera pas dans la découpe arrière 185 lors de son passage au-dessus de cette découpe pendant le coulisement du panneau 1.

De même, selon la seconde direction de manoeuvre du câble 72, depuis la position d'ouverture du pavillon, le patin avant 41 coulisera au-dessus de la découpe arrière 185 sans être bloqué dans celle-ci. Selon cette seconde direction de manoeuvre, les plots de commande 410 se positionnent à la jonction de la partie horizontale A et de la partie inclinée B des chemins de guidage et sont entraînés en coulisement longitudinal selon la direction D jusqu'à ce que les patins avant et arrière 41, 42 se trouvent en vis-à-vis des découpes avant et arrière respectivement, 184, 185. Arrivés dans cette position, les patins avant et arrière 41, 42 s'abaissent verticalement dans les découpes avant et arrière 184, 185 sous l'effet du déplacement des plots de commande 410 dans les parties inclinées B des chemins de guidage 80. Les plots de commande 410 se positionnent ensuite dans la partie d'extrémité C des chemins de guidage 80 sous l'action continue du câble 72. Dans cette position, le panneau 1 ferme l'ouverture dans le pavillon et vient écraser le joint d'étanchéité 15 pour assurer l'étanchéité de l'ensemble.

Ainsi, le panneau 1 ne frotte pas contre le joint d'étanchéité 15 pendant le dégagement ou la fermeture de l'ouverture dans le pavillon du fait que le panneau 1 est élevé ou abaissé verticalement pendant ces deux opérations. Selon l'invention, la hauteur de la pente, définie par les chemins de guidage 80, est d'environ 6 mm, cette hauteur correspondant sensiblement à l'épaisseur du dispositif d'ouverture et de fermeture de toit.

Bien entendu, l'invention n'est pas limitée à l'exemple de réalisation ci-dessus décrit et on pourra prévoir d'autres variantes d'exécution sans pour cela
5 sortir du cadre de l'invention.

REVENDEICATIONS

1.) Un dispositif d'ouverture et de
fermeture de toit, notamment pour un véhicule
5 automobile ayant un pavillon (90) dans lequel est
formée un ouverture, comprenant une paire de rails de
guidage (18) fixés sur le dessus du pavillon, de part
et d'autre de l'ouverture, une paire de chariots avant
(61) et une paire de chariots arrière (62) mobiles en
10 translation longitudinale dans les rails de guidage,
lesdits chariots avant et arrière étant commandés en
translation dans les rails par une paire de câbles
(72), un panneau (1) mobile en translation par rapport
à la surface du pavillon, et un mécanisme
15 d'articulation du panneau par rapport à la surface du
pavillon, en relation fonctionnelle avec les chariots
pour dégager ou fermer l'ouverture par coulissement du
panneau au-dessus de la surface du pavillon, le panneau
ayant une extrémité avant et une extrémité arrière,
20 c a r a c t é r i s é en ce que le mécanisme
d'articulation comprend:

- une paire de patins avant (41) et une paire
de patins arrière (42) reliés au panneau respectivement
à l'avant et à l'arrière de celui-ci, les patins étant
25 mobiles en translation longitudinale selon la direction
de déplacement des chariots et étant en relation
fonctionnelle avec les chariots avant et arrière
(61,62) pour s'élever ou s'abaisser verticalement, par
rapport aux chariots lors du coulissement de ceux-ci
30 dans les rails de guidage, selon une direction
verticale perpendiculaire à la surface du pavillon;

- des moyens de blocage de la course en
translation longitudinale des patins pendant
l'élévation ou l'abaissement des patins par rapport aux
35 chariots.

2.) Le dispositif selon la revendication 1, dans lequel les moyens de blocage sont constitués par des plaques de coulissement (181) s'étendant longitudinalement dans les rails de guidage, les patins (41,42) coulissant sur la surface supérieure de la plaque, chaque plaque comportant une découpe avant (184) et une découpe arrière (185) pour permettre le passage des patins avant et arrière respectivement depuis une position où les patins sont en butée contre les arêtes (186) des découpes lorsque le panneau est en vis-à-vis de l'ouverture vers une position où ils coulissent sur le dessus de la surface supérieure de la plaque lorsque le panneau dégage l'ouverture.

3.) Le dispositif selon la revendication 3, dans lequel les plaques de coulissement (181) font partie intégrante des rails de guidage (18).

4.) Le dispositif selon la revendication 2, dans lequel les patins avant et arrière (41,42) ont des dimensions L,P déterminées selon la direction D de déplacement des chariots en translation longitudinale, lesdites dimensions L,P des patins avant (41) et arrière (42) étant sensiblement égales aux dimensions L,P respectives des découpes avant (184) et arrière (185) selon ladite direction de déplacement des chariots, et les dimensions L des patins avant (41) et des découpes (184) avant étant plus grandes que les dimensions P des patins arrière (42) et des découpes arrière (185).

5.) Le dispositif selon la revendication 1, dans lequel les patins (41,42) portent chacun au moins un organe de commande (410) venant se loger et se déplacer dans au moins un chemin de guidage (80) aménagé dans l'épaisseur de chaque chariot, les chemins de guidage dans les chariots étant identiques, chaque

chemin de guidage comprenant une partie centrale B ayant un axe longitudinal (160) faisant un angle prédéterminé avec l'axe longitudinal (180) des rails pour former une pente et deux parties d'extrémité A,C
5 sensiblement parallèles entre elles et avec l'axe longitudinal (180) des rails se raccordant aux extrémités respectives de la partie centrale du chemin de guidage.

10 6.) Le dispositif selon la revendication 5, dans lequel chaque patin porte (41,42) deux organes de commande (410) sensiblement alignés par rapport à l'axe longitudinal d'un rail, et chaque chariot comporte deux chemins de guidage (80) identiques dans
15 lesquels se logent et se déplacent les deux organes de commande.

20 7.) Le dispositif selon les revendications 5 ou 6, dans lequel les organes de commande sont des plots ayant une section transversale sensiblement circulaire, le diamètre de leur section étant sensiblement égal à la largeur l des chemins de guidage (80).

25 8.) Le dispositif selon la revendication 1, dans lequel un chariot avant et un chariot arrière sont commandés en translation dans un rail par le même câble (72).

30 9.) Le dispositif selon l'une quelconque des revendications précédentes, dans lequel le panneau est relié aux patins par des pattes d'accouplement (3), lesdites pattes d'accouplement étant fixées par une extrémité d'une part au panneau (1) et emboîtées
35 d'autre part par l'autre extrémité dans des évidements (420) aménagés dans l'épaisseur des patins (41,42).

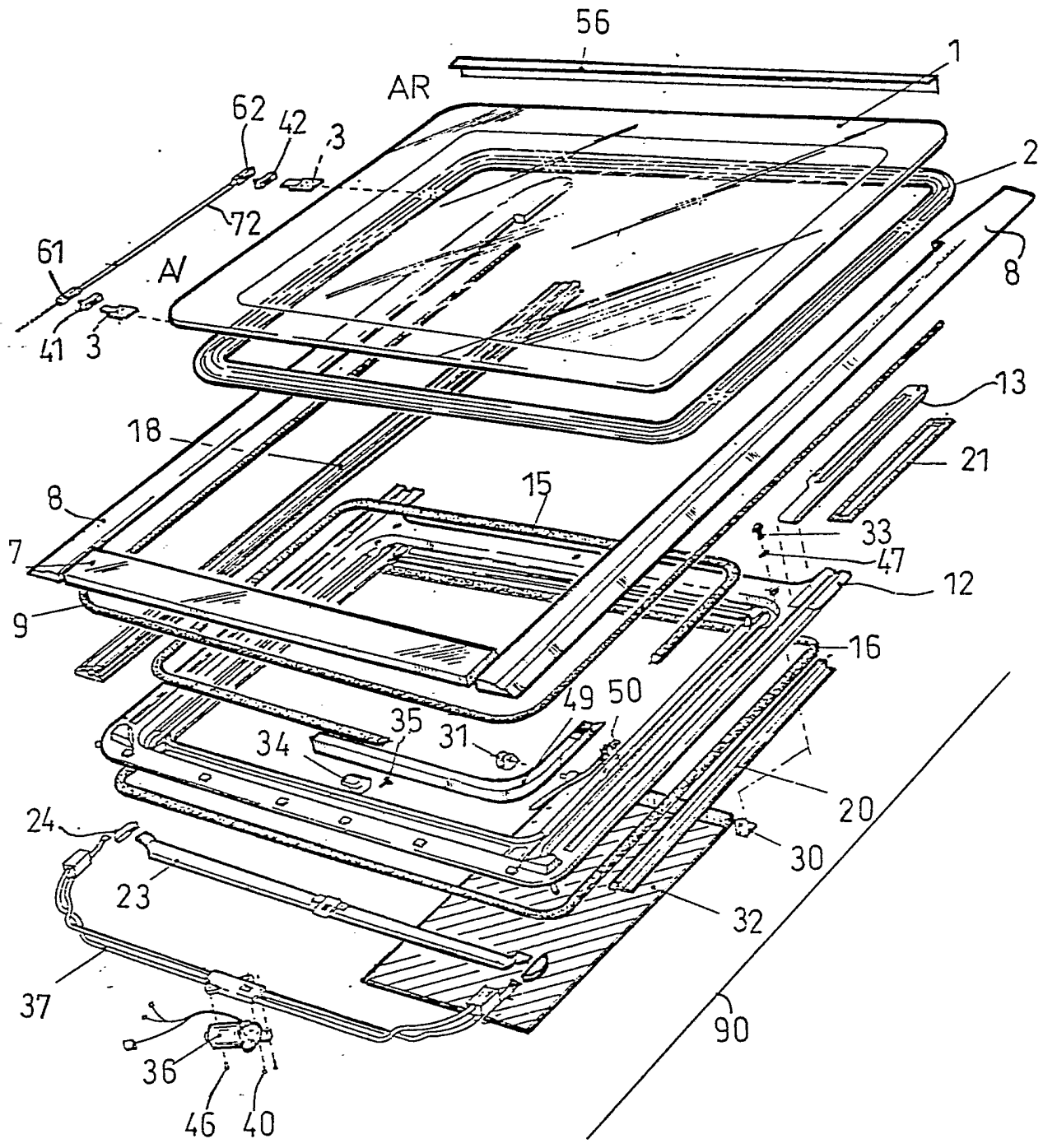


FIG.1

INSTITUT NATIONAL
de la
PROPRIETE INDUSTRIELLE

RAPPORT DE RECHERCHE
établi sur la base des dernières revendications
déposées avant le commencement de la recherche

FR 9107225
FA 458488

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS		Revendications concernées de la demande examinée
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	
A	FR-A-2 435 365 (HONDA) * page 3, ligne 35 - page 9, ligne 22; figures * ---	1
A	DE-C-3 536 184 (BMW) * colonne 6, ligne 42 - colonne 14, ligne 12; figures * ---	1
A	FR-A-2 384 640 (PEUGEOT) * page 2 - page 4; figures * ---	1
A,D	FR-A-2 648 403 (FRANCE DESIGN) * le document en entier * -----	1
		DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int. Cl.5)
		B60J
Date d'achèvement de la recherche		Examineur
26 FEVRIER 1992		VANNESTE M. A. R.
<p>CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES</p> <p>X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : pertinent à l'encontre d'au moins une revendication ou arrière-plan technologique général O : divulgation non-écrite P : document intercalaire</p> <p>T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet bénéficiant d'une date antérieure à la date de dépôt et qui n'a été publié qu'à cette date de dépôt ou qu'à une date postérieure. D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant</p>		